

Charte

Coordination « Accueil-migrantes-et-migrants-06 »

« Accueil et accompagnement des Etrangers des Alpes maritimes »

CHARTE

Préambule

Depuis quelques années, on assiste en France à une dégradation des politiques sociales, sanitaires, culturelles et éducatives qui accentuent la précarité des personnes vulnérables.

L'évolution des politiques en matière d'accueil et d'intégration des étrangers a des effets néfastes sur le travail que les associations effectuent depuis de longues années sur le terrain, dans des conditions souvent difficiles. Cela se traduit par des réductions importantes dans les moyens financiers et humains mobilisés pour les conduire.

Dans le même temps, les multiples modifications et le durcissement de la législation concernant les étrangers rendent de plus en plus difficile leur accès aux droits : précarisation du statut, renforcement des conditions pour obtenir un titre de séjour, multiplication des obstacles administratifs ou des contrôles, etc...

Ces constats amènent des associations (et réseaux) des Alpes maritimes effectuant de l'accueil des étrangers (ou de personnes confrontées à une question liée aux droits des étrangers), à créer la présente Coordination, en vue d'une meilleure prise en charge des personnes, dans le sens de la protection, du respect de chaque individu et de ses droits.

Les signataires de cette charte s'engagent à poursuivre les objectifs développés ci-dessous, et ce, dans le respect des modalités de fonctionnement et d'un positionnement éthique communs.

Principes éthiques

Les membres de la Coordination s'engagent à :

- Agir en toute indépendance vis-à-vis de toute obédience politique, confessionnelle, syndicale ou autre, tout en gardant sa liberté d'expression, de jugement et de critique vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- Accueillir, dans le cadre de ses missions, sans distinction de statut administratif, d'opinion, de genre, de religion ou d'origine géographique les personnes ;
- Accueillir et accompagner les personnes dans le respect des règles de confidentialité, de la qualité d'écoute, de la parole, et avec le recours, si nécessaire (et si possible), d'un interprète ;
- Proposer un accueil et un accompagnement gratuits et sans contre partie ;
- Respecter le libre choix des personnes accueillies d'accepter ou de refuser l'accompagnement proposé.

Objectifs

Afin d'améliorer l'accompagnement, le suivi, l'orientation des publics accueillis, la Coordination se fixe comme objectifs de :

- Réaliser un état des lieux (et sa mise à jour régulière) des acteurs des différents champs existants dans l'accueil des étrangers ;
- Travailler en réseau afin de mieux connaître les champs de pratiques et de compétences respectifs ;
- Identifier les carences et dysfonctionnements en matière d'accueil des étrangers et travailler collectivement pour y remédier ;
- Proposer des initiatives et actions communes.

Conditions d'adhésion et de fonctionnement

- La demande d'adhésion à la Coordination se fait soit par demande écrite soit par cooptation d'un de ses membres. La démission se fait par notification écrite à l'ensemble des membres de la Coordination ou à son représentant officiel s'il est désigné
- L'adhésion est validée par l'ensemble des membres de la Coordination, après engagement du nouveau membre à adhérer aux principes éthiques tels qu'énoncés dans la présente charte. Tout manquement à ces principes entraînera l'exclusion du membre concerné, après concertation et décision prise à la majorité des membres présents lors d'une réunion où cette question aura été mise à l'ordre du jour.
- Les membres de la Coordination participent régulièrement, activement et assidûment aux réunions organisées (animation, comptes rendus, organisation technique...)
- Les membres de la Coordination s'engagent à diffuser, échanger et partager toutes pratiques et informations utiles en respectant l'anonymat des personnes accompagnées.
- Chaque association se réserve le droit de communiquer ou d'agir en son propre nom sur les thématiques concernées par la présente charte.
Toute communication du réseau sera faite avec l'accord explicite de tous les membres présents et diffusée au nom du réseau.

Organismes ou Réseaux signataires

Comité de Vigilance des Alpes Maritimes (COVIAM) - Habitat et Citoyenneté – ESPACE- La CIMADE – Médecin du Monde Nice -- Réseau éducation Sans Frontières (RESF 06).

Organismes ou Réseaux partenaires

ALC- ATE- Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF 06) - Forum Réfugiés Nice – Secours Catholique – Amnesty International - Fondation de Nice – JRS Welcome.